

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 3 Avril 1865.)

Le Conseil fédéral a autorisé son Département des postes à l'établissement de bureaux télégraphiques, savoir :

1. un bureau télégraphique public de chemin de fer à la station de *Lyss* ;
2. un bureau télégraphique public de chemin de fer aux stations de *Corcelles*, *Chambrelien*, *Geneveys-sur-Coffrane*, *Hauts-Geneveys* et *Eplatures* ;
3. un bureau de consignation à la gare de *Neuchâtel* pour les bureaux du Jura-Industriel.

Des négociations doivent avoir lieu avec le Gouvernement de Bâle-Campagne pour la création d'un bureau télégraphique à *Arlésheim*, aux conditions contenues dans l'ordonnance du 6 Août 1862.

Le Département fédéral des postes a, en outre, été autorisé à l'établissement de services postaux et à apporter des modifications dans quelques autres, savoir :

1. Etablissements de nouveaux services postaux:

- a. Entre *Frik* et *Oberhof* (Argovie), à dater du 15 Mai de cette année;
- b. " *Wegenstetten* et *Möhlin* (Argovie), avec jonction au service postal *Rheinfelden-Brugg*, à dater du 15 Mai prochain;
- c. " *Rüti* et *Wald* (Zurich), à dater du 1^{er} Juin prochain;
- d. " *Aigle* et *Sépey* (Vaud), " " " " " " "
- e. " *Zurich* et *Otelfingen* par *Regensdorf*, *Dällikon*, *Dänikon* et *Hüttikon*, à l'époque de l'ouverture du chemin de fer de *Bulach*;
- f. " *Kloten* et *Oerlikon*,
- g. " *Bulach* et *Rafz*,
- h. " *Dielsdorf* et *Niederweningen*,

} à l'époque de l'ouverture
des lignes de chemin de fer
Zurich-Bulach-Dielsdorf;

2. *Modification des services postaux:*

- a. Prolongement du service postal *Trogen-St. Gall* jusqu'à *Wald*, à dater du 1^{er} Juin prochain,
- b. Prolongement du service postal *Sursée-Triengen* (Lucerne), jusqu'à *Kirchleerau* (Argovie), à dater du 1^{er} Juin prochain,
- c. Raccourcissement des deux services *Zurich-Rafz* sur la section *Bulach-Rafz*,
- d. Raccourcissement du service *Glattfelden-Schaffhouse*, sur la section *Rafz-Schaffhouse*,
- e. Raccourcissement du service *Zurich-Kaiserstuhl*, sur la section *Niederglatt-Kaiserstuhl*,
- f. Transfert de service *Bulach-Winterthour* sur la route *Glattfelden-Winterthour*,
- g. Prolongement du service *Rorbas-Kloten* jusqu'à *Oerlikon*,
- h. Transformation du service *Zurich-Niederweningen* en un service *Dielsdorf-Niederweningen-Lengnau*,
- i. Raccourcissement du service *Baden-Döttingen* sur la section *Baden-Endingen*,

à l'époque de l'ouverture des lignes de chemin de fer *Zurich-Bulach-Dielsdorf*.

(Du 7 Avril 1865.)

Tenant compte de diverses circonstances, le Conseil fédéral a apporté les changements suivants quant à l'époque des écoles militaires fixées le 23 Décembre dernier :

1. L'école d'aspirants officiers à *Soleure* aura lieu dès le 6 Août au 9 Septembre (au lieu du 23 Juillet au 26 Août).
2. Le cours préparatoire de la batterie de canons de 12 $\%$ n° 7 de Bâle-Ville, sera tenu dès le 4 au 9 Septembre à Bâle (au lieu du 5 au 11 Septembre à Arau).
3. Le cours de répétition de la compagnie de sapeurs n° 9 de Berne, aura lieu dès le 4 au 9 Septembre (au lieu du 25 au 30 même mois).
4. Le cours de répétition de la compagnie de sapeurs n° 11 du Tessin, est transféré à Bellinzone et aura lieu en automne, à l'époque qui sera fixée par le Département militaire.
5. Le cours de *balistique* aura lieu dès le 7 au 14 Mai (au lieu du 22 au 27 même mois).

Le cours préparatoire de la batterie de fuséens n° 29 de Berne, dont l'époque n'a pas été fixée le 23 Décembre dernier, sera tenu dès le 12 au 17 Septembre à Arau.

Le Département fédéral des postes a été chargé par le Conseil fédéral d'entrer en négociation avec le Gouvernement des Grisons au sujet de l'établissement de bureaux télégraphiques à ériger à Lavin et Silvaplana, et à passer une convention aux conditions renfermées dans l'ordonnance du 6 Août 1862.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 5 Avril 1865)

Commis de poste à Lenzbourg : M. Gustave *Seiler*, de Fischbach (Argovie), actuellement aide postal à Rheinfelden.

(le 7 Avril 1865)

Commis de poste à Lucerne : M. Frédéric *Wiedmer*, de Lucerne, actuellement volontaire au bureau de contrôle postal à Lucerne.

Télégraphiste à Olten: » Marc *Brunner*, de Kappel (Soleure), aspirant télégraphiste de III^e classe.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.04.1865
Date	
Data	
Seite	357-359
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 793

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.